



Le vendredi 31 janvier 2014, la CFTC a été reçue par Bertrand GAUME, directeur de cabinet de Benoît HAMON, accompagné de François ADAM et Frédéric CHASTENET DE GERY. Etaient également présents les syndicats UNSA et CGC.

Monsieur GAUME souhaitait pouvoir échanger avec la CFTC sur l'avenir de la DGCCRF, dans le cadre de la pluralité syndicale.

Monsieur GAUME a exposé 4 axes forts pour l'avenir de notre administration :

- la loi Hamon qui constitue pour lui un nouveau départ pour la DGCCRF ;
- le plan d'actions ;
- les effectifs ;
- l'accompagnement social.

1 – la loi Hamon

Monsieur GAUME est satisfait du vote de cette loi qui introduit des sanctions administratives, la notion de client mystère, les actions de groupe, des sanctions pénales renforcées. Il a insisté sur le fait que cette loi impliquait de facto le contradictoire pour les sanctions administratives, la mise en place d'un guide méthodologique, de la formation, une augmentation des effectifs.

2 – le plan d'actions

A la demande des ministres, le secrétaire général de Bercy et la directrice générale devaient rédiger un rapport.

Ce plan d'actions a été validé au niveau interministériel et sera transmis aux préfets, aux organisations syndicales, aux responsables des DIRECCTE et des DDI

Il comprend les principaux points suivants :

- l'optimisation du fonctionnement en réseau des services déconcentrés : le décret portant sur les DIRECCTE sera complété et modifié. Afin d'affirmer la chaîne de commandement, le pôle C sera mis en valeur tant en terme de rôle de pilotage que d'animation ;
- la lisibilité des organigrammes dans les DDI : le pilotage sera amélioré et un cadre référent CCRF sera mis en place. Des instructions en ce sens seront données aux préfets ;

- une formation des cadres issus d'autres administrations que la CCRF, qui leur permettra de mieux connaître nos missions ;
- la mutualisation qui consiste à mettre en place des réseaux métiers qui fonctionnent. Concernant les fiches de postes, Monsieur GAUME a indiqué que dans l'esprit de l'administration, les fiches de poste avaient vocation à protéger l'agent et qu'il ne devrait pas y avoir de changement dans l'exploitation du tableau de mutation ;
- l'accompagnement du personnel : l'administration reconnaît que des risques psycho-sociaux existent !
- la coopération avec les autres administrations (agriculture, santé, douane) : des instructions conjointes seront données.

3 - les effectifs

Monsieur GAUME nous a indiqué qu'après une baisse de 16% des effectifs en 5 ans, ceux-ci avaient été stabilisés en 2013 et qu'une augmentation de 15 ETP aurait lieu en 2014. Même si cela n'est pas suffisant, Monsieur GAUME a rappelé que la question des effectifs s'inscrivait dans le cadre contraint des dépenses publiques.

4 – les mesures pour les agents CCRF

Enfin, un examen spécifique de la CCRF doit être réalisé dans le cadre de l'accompagnement social.

Monsieur GAUME a reconnu qu'il n'y avait jamais eu d'accompagnement spécifique des agents CCRF mis à part celui de droit commun (NES, accords JACOB, ...) et à l'exception des IE (180 personnes) ; et ce malgré les nombreux changements subis par notre administration (abandon des secteurs et régionalisation, puis RGPP).

Aussi, une discussion au sein de la direction générale doit être engagée afin d'améliorer le régime indemnitaire des agents dans un cadre pluriannuel.

Les négociations, qui porteront sur l'agenda, les modalités et la répartition de ces indemnités, doivent intervenir avant la fin du 1er semestre 2014 afin que les effets soient concrétisés sur la paye de juin.

L'ensemble des agents de statut CCRF bénéficiera de ces mesures, à l'exclusion des personnels détachés.

Monsieur GAUME a également évoqué le déroulement de carrière notamment :

- la pérennisation de l'examen professionnel de B en A devrait être acté, au moins pour les trois prochaines années ;
- une possible augmentation du nombre d'inspecteurs experts ;
- la réalisation complète du ratio pro/pro.

Il a rappelé que la DGCCRF avait de très nombreuses missions (seulement une minorité de celles-ci se rapprochent de celles de la DGAL), et qu'il y avait du sens à ce que notre administration soit ancrée à Bercy, compte tenu du nombre de ses missions à caractère économique.

La CFTC sera attentive à la mise en place de ces mesures et aux intérêts des agents de notre administration.

Elle continue d'estimer que, pour être pleinement efficace dans ses missions, la DGCCRF doit retrouver son unité et une chaîne de commandement cohérente, ainsi que des effectifs satisfaisants.

Nous appelons l'ensemble des agents à rester mobilisés !



**Syndicat CFTC de la Direction Générale de la Concurrence, de la
Consommation et de la Répression des Fraudes**

ENCCRF - BP 60 - 34935 MONTPELLIER CEDEX 9

☎ 04.99.52.74.17 - 06.64.12.82.53

✉ cftc@dgccrf.finances.gouv.fr

🌐 www.cftc-ccrf.org

🐦 @cftccrf

📘 cftc dgccrf